



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

OBJET : CONVENTION ENTRE LA VILLE DE VINCENNES ET LE JARDIN DE CYBELE POUR L'ORGANISATION D'UNE PRESTATION « SOINS DES MAINS ».

**DÉCISION N° DM-23-063
EN DATE DU 07 FEVRIER 2023**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté N°A-20-485 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Céline MARTIN en tant qu'adjointe au maire chargée de la petite enfance et des seniors ;

CONSIDÉRANT la proposition de la société LE JARDIN DE CYBELE, sise 17 rue de Montreuil à Vincennes, d'organiser, à titre gratuit, une prestation « soins des mains », le mercredi 15 février 2023 de 10h à 12h et de 14h à 17h30 à destination des seniors vincennois dans le cadre de «la semaine Zen» ;

D É C I D E

DE SIGNER une convention avec LE JARDIN DE CYBELE, pour l'organisation, à titre gratuit, d'une prestation, « soins des mains », le mercredi 15 février 2023 de 10h à 12h et de 14h à 17h30 à destination des seniors vincennois dans le cadre de «la semaine Zen».

Pour extrait conforme,
L'Adjointe au maire chargée de la petite enfance et
des seniors,

Signé

Céline MARTIN